

	Finances, gouvernance, risques et conformité - Processus de niveau 2		
	Politique d'alertes éthiques et de signalement d'irrégularités du personnel		
Propriétaire et confidentiel	DL-04-PY-004-ENG	Rév. A	1 3
	Driveline STD (n/a)		

Révision	Date	Notes sur les modifications
A	21.04.2021	Première version

Approbation du document
Document approuvé par système électronique dans Windchill (bibliothèque DES) par toutes les fonctions concernées. Le propriétaire du document est visible dans le portail DES.

**Ceci est une version traduite de la politique DES uniquement fournie à titre de référence.
En cas de conflit, la version d'origine en langue anglaise de la politique prévaut.**

1.0 Finalité

GKN Automotive s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de conduite professionnelle et attend de ses employés qu'ils se comportent conformément aux valeurs de notre entreprise et à notre Code de conduite des employés. À cette fin, il est important qu'en cas de problème, les employés s'expriment et nous signalent les problèmes afin que nous puissions les traiter de manière appropriée. Nous encourageons donc une culture Speaking Up, qui inclut notamment le signalement des préoccupations en vertu de la présente politique.

La présente politique a pour but de définir la stratégie de GKN en termes de gouvernance et de gestion des alertes éthiques.

La responsabilité pour la présente politique, pour l'analyse de l'efficacité des mesures prises suite aux problèmes soulevés dans le cadre de la présente politique et pour la garantie que les sites permettent de se conformer à la présente politique incombe, à l'avocat-conseil général.

2.0 Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les sites GKN Automotive dans le monde, ainsi qu'à tous les employés de GKN Automotive (comme définis ci-après). La présente politique définit la stratégie de gouvernance et de gestion des alertes **éthiques** de GKN Automotive, qui, aux fins de la politique, signifient la divulgation d'informations relatives à des actes, une conduite répréhensibles ou des dangers au travail suspectés au sein de GKN Automotive ou de son activité. Cela peut inclure des questions liées à :

- (a) une violation de la loi ou de la réglementation. Par exemple, toute activité criminelle, non-conforme à toute obligation juridique ou exigence réglementaire.
- (b) la santé, la sécurité ou l'environnement. Par exemple, le signalement de toute pratique potentiellement dangereuse, de toute atteinte à l'environnement ou de toute violation des politiques de santé, de sécurité et environnementales de GKN Automotive.
- (c) des irrégularités financières. Y compris toute fraude, évasion fiscale ou tenue de registres inappropriée.
- (d) un comportement contraire à l'éthique. Par exemple, pots-de-vin, corruption, racisme, discrimination, intimidation, harcèlement ou tout autre comportement contraire aux valeurs de GKN Automotive.
- (e) une violation de toute politique de GKN Automotive. Y compris toutes les politiques relatives à la qualité et toutes les politiques mentionnées dans notre Code de conduite des employés.

Les fichiers maîtres sont stockés sur support électronique et mis à la disposition de tous les membres de l'équipe. Les copies imprimées des fichiers maîtres sont fournies à titre de référence uniquement.
La gestion des versions du présent document est gérée par le système GDT de GKN (Windchill). Pour de plus amples détails, reportez-vous au système GDT de GKN.

	Finances, gouvernance, risques et conformité - Processus de niveau 2		
	Politique d'alertes éthiques et de signalement d'irrégularités du personnel		
Propriétaire et confidentiel	DL-04-PY-004-ENG	Rév. A	2 3
	Driveline STD (n/a)		

- (f) la dissimulation délibérée et intentionnelle de tout ce qui précède.
- (g) toute autre action susceptible de nuire à la réputation de GKN Automotive ou de ses actionnaires.

La présente politique ne s'inscrit pas dans les conditions d'emploi de GKN Automotive et n'est pas principalement destinée à couvrir les plaintes ou les griefs relatifs aux circonstances personnelles d'un employé de GKN Automotive, tels que la manière dont il est traité au travail.

Bien que ces politiques puissent se recouper, ces plaintes sont généralement traitées dans le cadre de la procédure locale relative aux griefs (ou équivalent) qui s'applique à l'emploi de l'employé de GKN Automotive. Ces politiques diffèrent d'un pays à l'autre et sont disponibles auprès de votre service local des RH.

3.0 Processus

3.1 Soulever une préoccupation d'ordre éthique

Tous les employés de GKN Automotive doivent se sentir libres de soulever tout problème éthique auprès de leur supérieur hiérarchique. Ce signalement peut être fait oralement ou par écrit. La plupart du temps, les supérieurs hiérarchiques seront en mesure de résoudre les problèmes rapidement et efficacement. Dans certains cas, ils pourront transmettre le problème à une autre personne plus à même de le traiter. Les supérieurs hiérarchiques tiennent ainsi l'employé de GKN Automotive ayant soulevé le problème informé de la manière dont ils le traitent, à moins que cela aille à l'encontre de la confidentialité raisonnablement requise pour gérer le problème.

Toutefois, en cas de problème plus grave, ou si les employés de GKN Automotive pensent que leur supérieur hiérarchique ne peut pas ou n'a pas résolu le problème ou s'ils préfèrent ne pas le porter à l'attention de ce dernier pour une raison quelconque, ils doivent le faire en :

- (a) contactant tout membre du service juridique (coordonnées disponibles sur Ourspace) ;
- (b) appelant notre standard de signalement d'irrégularités du personnel confidentiel. Géré en externe, ce standard peut traiter les appels de manière anonyme, le cas échéant. Les informations fournies par le biais du standard seront transmises au service juridique qui déterminera le meilleur moyen de les traiter, comme décrit au paragraphe 3.2 ci-dessous. Les numéros de téléphone du standard de signalement d'irrégularités du personnel sont disponibles sur Ourspace, à l'adresse suivante www.gknautomotive.com/SpeakingUp, et sont affichés de manière bien visible dans chaque site GKN Automotive.

Nous encourageons les employés de GKN Automotive à soulever les problèmes de manière franche et directe, dans la mesure du possible, et à ne le faire de manière anonyme que lorsqu'ils ne pensent pas pouvoir faire autrement. En effet, il est souvent plus difficile de mener une enquête appropriée ou d'établir la crédibilité des allégations lorsque le signalement est fait de manière anonyme. GKN Automotive s'efforcera de ne pas divulguer l'identité des employés de GKN Automotive à leur demande, à moins que cela ne soit nécessaire pour les besoins de l'enquête ou pour se conformer à toute obligation juridique ou si GKN Automotive décide qu'il n'y a pas d'autre alternative raisonnable.

3.2 Enquêtes

Une fois le problème soulevé auprès du service juridique ou par le biais du standard de signalement d'irrégularités du personnel, le service juridique réalisera une évaluation initiale de la nature du problème et déterminera ensuite (après consultation des fonctions concernées et de la direction) la manière de procéder. Cela peut inclure :

- (a) Déterminer si une enquête sur le problème est appropriée, auquel cas un enquêteur ou une équipe d'enquêteurs est désigné(e) ;

	Finances, gouvernance, risques et conformité - Processus de niveau 2		
	Politique d'alertes éthiques et de signalement d'irrégularités du personnel		
	Propriétaire et confidentiel	DL-04-PY-004-ENG	Rév. A
	Driveline STD (n/a)		3 3

- (b) Déterminer si le problème doit être traité dans le cadre d'un autre processus, par exemple une procédure de grief locale, auquel cas cette décision est communiquée à l'auteur du signalement ;
- (c) Déterminer qu'il n'y a aucune raison de prendre d'autres mesures, auquel cas cette décision est communiquée à l'auteur du signalement.

Suite à la conclusion de toute enquête ou autre processus, les informations relatives à l'issue du processus en question pourront être communiquées à l'auteur du signalement, si cela est jugé approprié dans les circonstances.

Il n'y a pas de droit d'appel ou processus équivalent contre toute décision prise en vertu de la présente politique. Toute plainte relative à la manière dont une enquête, un problème ou un incident est géré(e) doit être déposée conformément à toute politique de grief locale applicable (ou équivalent) qui s'applique à l'emploi des employés de GKN Automotive.

3.3 Protection et soutien des auteurs de signalement

Il est naturel pour les auteurs de signalement de craindre d'éventuelles représailles. GKN Automotive vise à encourager l'ouverture d'esprit et apportera son soutien aux employés de GKN Automotive qui soulèvent des préoccupations réelles dans le cadre de la présente politique, même s'il s'avère qu'ils se sont trompés. Nous insistons particulièrement sur le fait qu'aucun auteur de signalement ne subira de conséquences préjudiciables (telles qu'un licenciement, des mesures disciplinaires, des menaces ou autre traitement défavorable) pour avoir soulevé une préoccupation réelle. Néanmoins, tout auteur de signalement faisant de fausses allégations par malveillance pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

Les employés de GKN Automotive ne doivent en aucun cas menacer ou exercer de représailles envers les auteurs de signalement. Un tel comportement pourra entraîner des mesures disciplinaires.

4.0 Définitions

« **Employé de GKN Automotive** » désigne tous les employés ou travailleurs de GKN Automotive, y compris les employés à temps plein et à temps partiel et autres travailleurs, tels que les sous-traitants, les travailleurs intérimaires, les stagiaires, les apprentis et les bénévoles.

« **Auteur du signalement** » désigne un employé de GKN Automotive qui soulève une préoccupation réelle dans des domaines relevant de l'éthique, comme décrit dans le paragraphe 2.0 de la présente politique.

5.0 Registres/journaux

Le service juridique conservera des dossiers confidentiels sur toutes les alertes éthiques qui lui sont transmises.

6.0 Références

N/A